

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5413>



Les engagements de l'État doivent être tenus et...

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Action -



Publication date: lundi 13 novembre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

PETITION POUR LES SALAIRES

Les engagements de l'État doivent être tenus et nos salaires augmentés

Monsieur le ministre de l'Action et des comptes publics,
Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,

Depuis le début des années 2010, les fonctionnaires ont perdu 9 % de pouvoir d'achat du fait du gel de la valeur du point d'indice. L'action syndicale a permis une augmentation de la valeur du point d'indice en deux fois (0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017) sous le précédent gouvernement mais nous restons loin du compte d'autant que le nouveau Ministre de l'Action et des comptes publics a décidé de geler à nouveau. Il est donc essentiel de voir s'appliquer les mesures de revalorisation des carrières et de rémunérations indiciaires gagnées par les fonctionnaires en 2016-2017. Or, le nouveau gouvernement, en plus du rétablissement du gel de la valeur du point d'indice, a décidé de repousser d'un an l'application des mesures issues du dossier PPCR, d'imposer le jour de carence et d'augmenter de 23 % le taux de CSG sans que la compensation prévue de cette hausse soit satisfaisante. Aucune perspective d'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires ne peut découler de telles mesures. Les déclarations du candidat E. Macron sur le « développement de la rémunération au mérite [nécessaire] car le système de revalorisation uniforme par le point d'indice est injuste et démotivant pour les fonctionnaires » font craindre d'autres offensives sur notre statut.

Nous exigeons du gouvernement l'abandon de ces projets, l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'ouverture de discussions pour une augmentation réelle et significative de nos salaires qui prenne en compte les pertes accumulées.

Dans le second degré, ces revendications passent aussi par :

- le doublement de la part fixe de l'ISOE,
- des contingents et un barème d'accès à la hors-classe qui permettent à tous les personnels de parcourir leur carrière sur 2 grades,
- des modalités d'accès à la classe exceptionnelle qui permettent d'en faire un débouché pour tous les personnels,
- l'extension de la pondération en cycle terminal pour les enseignants d'EPS et les PLP et en classe de seconde aux professeurs de lettres.

Signez et faites signer :

- [la pétition en ligne](#)